



OM- Pole social

Paris, le 28/08/2017

APPEL A PROPOSITIONS DE PROJETS

2017/2018

Date limite d'envoi des notes d'intention : 15 novembre 2017

1. Contexte, objectifs et finalités de l'appel à projets

1.1. Présentation du MEDEF en quelques mots

Le MEDEF est le premier réseau d'entrepreneurs de France. Il fédère 80 des plus grandes fédérations professionnelles (auxquelles adhèrent plus de 600 syndicats professionnels) et 148 MEDEF territoriaux et régionaux.

Il défend et promeut les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité. 90 % de ses adhérents sont des entreprises de moins de 50 salariés. Il bénéficie d'une capacité d'anticipation, couplée à une force de proposition et d'action:

Le MEDEF est :

-) *un interlocuteur privilégié des décideurs et des pouvoirs publics.
En toute transparence, le MEDEF mène une action permanente de lobbying auprès de l'ensemble des décideurs au niveau local, régional et européen, afin de faire valoir le point de vue de l'entreprise et d'alléger le fardeau fiscal et réglementaire qui pèse sur elle. Réforme de la taxe professionnelle, de l'apprentissage, de l'IFA, de la transmission d'entreprise, rupture conventionnelle...*
-) *un partenaire essentiel du dialogue social.
Habilité par la loi pour négocier au nom de toutes les entreprises avec les partenaires sociaux, le MEDEF conduit toutes les grandes négociations interprofessionnelles. Il œuvre notamment pour un marché de l'emploi performant et une protection sociale moderne et efficace.*
-) *un porte-parole omniprésent des entreprises.
Plus de 20 000 mandataires portent et défendent les propositions des entrepreneurs dans toutes les instances paritaires économiques et sociales, à tous les niveaux (Unedic, Agirc, Arrco, Action Logement...).*
-) *un acteur déterminé du changement.
Le MEDEF dialogue avec tous les acteurs de la société civile, même ceux traditionnellement éloignés de l'entreprise : jeunes, enseignants, élus locaux, magistrats...*

1.2. Contexte

Aujourd'hui, plus que jamais, les entreprises ont besoin de se développer. Dans ce cadre, les entreprises sont confrontées à deux difficultés : anticiper les compétences dont elles ont besoin et les trouver. La question de l'employabilité des actifs est donc une des préoccupations majeures tant des entreprises que du MEDEF.

C'est la raison pour laquelle, face à ce constat, le MEDEF a décidé de créer, début 2013, un observatoire « emploi, compétences, formation, orientation » pour objectiver les difficultés de recrutements des entreprises et à terme apporter des éléments précis sur les formations qu'il conviendrait de développer pour pourvoir ces emplois. Les productions issues de cet outil sont utilisées dans le cadre des opérations « Un million d'emplois », lancée par le Président du MEDEF, Pierre Gattaz, et Beau Travail.

Compte-tenu d'une part des mutations à l'œuvre, résultant massivement des transformations liées au numérique, et d'autre part des dynamiques récurrentes à l'œuvre sur le marché du travail, le MEDEF souhaite disposer d'un ensemble d'outils de veille lui permettant d'être un acteur reconnu de l'analyse de l'emploi et de l'évolution des compétences, aux côtés des travaux menés par les branches professionnelles et leurs observatoires, en agissant en complémentarité avec ces derniers.

A cet égard, ses objectifs sont les suivants :

-)] Disposer d'éléments permettant une meilleure orientation des jeunes en fonction des besoins réels actuels et futurs de l'économie ; L'école forme aux métiers d'hier. Face aux mutations technologiques qui impactent les organisations, les business model, les appareils productifs, comment cerner les évolutions des métiers, des compétences, les tendances pour in fine anticiper les besoins et former aux métiers de demain ?
-)] Repérer et communiquer sur les emplois et les métiers à 3/5 ans, notamment les métiers transversaux pour adapter l'offre de formation en conséquence, identifier les métiers émergents, les nouveaux besoins.

L'objectif est, à travers des outils rénovés de pouvoir se projeter vers l'avenir et d'apporter des éclairages stratégiques aux projets en cours, qu'ils résultent des travaux engagés par les différentes commissions sociales du Medef, de la DEF, de la DRS et du président.

Dans ce cadre, le MEDEF souhaite lancer un appel à projet auprès de laboratoires de veille et de prospective portant sur les évolutions en cours , en France mais également dans d'autres pays de l'OCDE, dans une logique de veille internationale, afin d'identifier les métiers, tendances en émergence et de fait les compétences associées.

2. Attentes du MEDEF

Cet appel à proposition est ouvert aux équipes, centres, instituts et laboratoires, implantés en France ou à l'étranger.

Le MEDEF attend de la part des candidats des propositions d'axes de recherche et de méthodologie plutôt que des projets totalement finalisés. Les propositions devront apporter des éclairages nouveaux (disciplines, méthodologies, problématique...) ou des approfondissements par rapport à des travaux existants.

2.1. Caractéristiques des propositions de recherche attendues :

La thématique identifiée pour 2017/2018 porte sur la digitalisation et son impact sur les métiers, et les compétences attendues.

Différents axes de recherche et veille sont attendus :

- 1) Veille et analyse sur les travaux conduits sur l'évolution des métiers et des compétences dans une logique prospective : ex workskills (compétition mondiale des métiers), analyse des compétences métiers nouvelles émergentes au niveau mondial,
- 2) Identification de bonnes pratiques mises en œuvre, y compris pratiques de filières, de pôle de compétitivité, territoriales, de groupes (systèmes de veille), que ce soit en France ou dans d'autres pays occidentaux ; ces bonnes pratiques peuvent être opérationnelles mais également méthodologiques.
- 3) Cerner les tendances lourdes ou émergentes en termes d'évolution de métiers, de compétences d'emploi en cours dans d'autres pays (méthodologie pratiques...)

L'objectif général étant de mieux comprendre et modéliser un système de veille sur l'évolution des emplois et des compétences.

3. Déroulement de la consultation

3.1 Principes généraux

Les projets de recherche sélectionnés donnent lieu à **signature d'une convention de partenariat**. Cette convention, qui prend en compte les spécificités du projet retenu, est rédigée sur la base d'une convention-type fondée sur les principes ci-après.

Les laboratoires retenus sont responsables de l'organisation et de la gestion des relations de travail avec le personnel en charge des travaux de recherche et **sont tenus à une obligation de résultats** :

- Respect du cahier des charges,
- Points d'étapes tous les trois mois,
- Restitution d'un rapport de synthèse des différents éléments de la recherche,
- Remise des livrables prévus.

3.2 Livrables

Chaque convention de partenariat prévoit la réalisation par l'équipe de recherche d'un rapport (en français et éventuellement en anglais) publié par le MEDEF, avec reproduction sur la couverture des logos des partenaires et les noms des chercheurs.

Chaque rapport fait l'objet d'une relecture par le responsable du projet du MEDEF qui fait valider les propositions de modification.

3.3 Valorisation

La valorisation des travaux se fait sous diverses formes :

- Séminaires de recherche ou journées d'études organisés par le MEDEF
- Mise en ligne des travaux de recherche,
- Présentation des résultats aux institutions et aux partenaires sociaux,
- Participation à des colloques, forums...

Les dispositions en matière de respect de la propriété intellectuelle et de respect de la liberté de recherche seront précisées dans la convention-type qui sera conclue.

3.4 Exklusivité

Pendant une durée d'un an maximum après le bouclage de la recherche, le MEDEF peut en exclusivité mettre en place toute opération de communication ou de diffusion des résultats de cette étude (relations presse, rencontre avec des entreprises ou les partenaires sociaux...) et solliciter la présence des chercheurs auteurs.

3.5 Financement

Au regard de l'intérêt des projets, la participation du MEDEF aux projets sélectionnés pourra représenter jusqu'à 15 000 euros.

3.6 Information des laboratoires

Le présent appel à propositions de projets est diffusé par mail et via les réseaux auprès des chercheurs, équipes et laboratoires identifiés par le MEDEF.

Il peut, sans notre autorisation, être rediffusé librement selon la pratique habituelle dans le monde de la recherche.

3.7 Contacts préalables

Entre la publication de l'appel à propositions de projets de recherche et la **date limite d'envoi des notes d'intention, fixée au 15 novembre 2017**, les équipes intéressées ont la possibilité de contacter les responsables concernés du MEDEF pour recevoir des éclairages complémentaires.

Ces contacts préalables peuvent être pris auprès de :

Odile Menneteau, directeur de mission, DGA Pôle Social, MEDEF 0153 59 16 61 omenneteau@medef.fr

Alain Druelles, directeur de la direction éducation, formation, insertion du MEDEF, adruelles@medef.fr

3.8 Contenu des dossiers à déposer

Les entités intéressées par cet appel à projets doivent constituer un premier dossier de quelques pages présentant :

- L'entité (laboratoire, centre...), ses membres, ses principaux travaux et références,
- Ses axes de recherche actuels,
- Une ou des propositions d'axe de recherche susceptibles de faire l'objet d'un partenariat avec le MEDEF (en indiquant si des travaux sont déjà engagés ou non et en précisant la dimension de la recherche : internationale, nationale, régionale, monographie d'entreprises...),
- L'équipe de recherche susceptible d'intervenir effectivement dans la mise en œuvre du projet en précisant le type d'implication envisagée de chaque membre de l'équipe,
- La participation attendue a priori de la part du MEDEF,
- Une première estimation budgétaire du projet de recherche. En cas de demande de participation financière, la participation du MEDEF représentera jusqu'à 15 000 € TTC,
- Les éventuelles contraintes juridiques, financières ou autres liées au statut de l'équipe candidate (incidences éventuelles par rapport à la convention-type),
- Une première proposition de calendrier de réalisation.

3.9. Dépôt des dossiers

Les propositions doivent être adressées par voie électronique à l'adresse suivante :

) omenneteau@medef.fr
) adruelles@medef.fr

Les mails peuvent être doublés d'un envoi postal à l'attention de :

Odile Menneteau, MEDEF, direction générale adjointe en charge des affaires sociales
55 avenue Bosquet, 75007 Paris

4. Présélection des dossiers

4.1. Critères d'éligibilité

Les propositions de recherche doivent obligatoirement comporter une dimension étude de terrain (qualitative et / ou quantitative) et ne peuvent pas se limiter à une production uniquement théorique. Les dossiers seront ensuite présélectionnés en tenant compte des critères suivants :

- Compatibilité avec les missions du MEDEF,
- Complémentarité avec les travaux existants,
- Intérêt pour le MEDEF des problématiques proposées,
- Qualité scientifique : degré d'expertise, connaissances, méthodologie,
- Clarté du projet,
- Qualité et simplicité de l'écriture,
- Faisabilité humaine, technique et financière du projet par rapport aux moyens et aux plannings prévisionnels de l'équipe de recherche,
- Durée inférieure ou égale à 2 ans maximum,
- Conformité générale au présent appel à projets.

Doctorants et « post-doc »

Des doctorants ou des « post-doc » peuvent être impliqués dans les recherches en partenariat mais un engagement fort de chercheurs confirmés est indispensable. Ce sont en effet eux qui devront être les interlocuteurs permanents du MEDEF.

Précision :

Si le MEDEF estime souhaitable de développer un partenariat de recherche sur une thématique donnée avec un laboratoire notoirement compétent en la matière mais n'ayant pas répondu à cet appel à propositions, le MEDEF ne s'interdit pas de contacter celui-ci pour bâtir avec lui un partenariat.

4.2. Sélection des dossiers et mise en œuvre effective des partenariats

Phase 1

Les dossiers sont examinés par le MEDEF, via un comité de pilotage.

Si nécessaire, celui-ci peut se retourner vers les équipes ayant déposé un dossier pour obtenir précisions ou enrichissements.

Des réunions d'échange peuvent également être organisées afin d'acquérir une bonne connaissance réciproque des équipes, des démarches et des attentes.

In fine, le MEDEF formule des propositions de suite à donner aux dossiers déposés.

Phase 2

Toutes les équipes ayant soumis une proposition sont informées au plus tard le 31 décembre 2017 des suites données à leurs dossiers.

Phase 4

Des réunions de travail sont organisées entre le MEDEF et les porteurs des projets retenus afin de finaliser un projet de recherche partagé et d'établir une convention de partenariat.

Phase 5

Signature des conventions de partenariat

